



Comment déposer plainte et "où" ?

Par **betty0104**, le **06/03/2009** à **11:13**

Bonjour

Juste une question: Si quelqu'un pouvait me répondre rapidement,c'est assez urgent...

Voilà, je viens de me faire arnaquer avec ma carte bleu !

Est-ce que je peux porter plainte dans n'importe quelle Gendarmerie ? Ou Commissariat...

Je suis allée pour déposer ma plainte car j'ai besoin d'une preuve pour le dossier bancaire !

Or le Fonctionnaire au guichet m'a dit qu'il ne pouvait prendre ma plainte étant donné que le lieu où j'habite ne fait pas partie de leur circonscription !

J'aimerais savoir si cela est vrai car il me semble que maintenant, la Loi a changé, et que désormais nous pouvons le faire ou nous voulons ...

Si c'est le cas, j'y retourne de suite ...Merci à tous

Par **cram67**, le **12/03/2009** à **21:49**

Vous pouvez déposer plainte dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie. Restons logique, n'allez pas déposer plainte à Marseille pour des faits qui se sont déroulés à Lyon par exemple, la procédure sera instruite, mais les délais de transmission plus long.

N'oubliez pas de vous présenter avec les justificatifs de l'escroquerie... extraits de comptes, ... si le fonctionnaire ne peut faire ressortir les éléments constitutifs, il ne prendra pas de plainte car pas d'infraction.

Par **betty0104**, le **15/03/2009** à **19:01**

Bonjour.

Merci à vous cram67, j'ai fais comme vous m'aviez conseillé.